

Fiche de données de sécurité en date du 24/11/2017, version 2

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1.1. Identification produit

Nom du produit : Ecouvillon fécale 2ml milieu de Cary Blair + écouvillon floqué
Code produit : 470CE

1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Le Système de transport et de préservation de la collection Copan FecalSwab est destiné à la collecte d'écouvillons rectaux et d'échantillons fécaux et à préserver la viabilité des bactéries pathogènes entériques pendant le transport du site de collecte au laboratoire d'analyse.

Au laboratoire, les échantillons de FecalSwab sont traités selon les procédures opératoires cliniques standard de laboratoire pour la culture.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de sécurité :

COPAN ITALIA SPA
VIA PEROTTI, 10
25125 BRESCIA - ITALIE
Tél : + 39 0302687211

Email de la personne compétente chargée de la fiche de données de sécurité : msds@copangroup.com
Fabricant juridique : Copan Italia SpA - Italia

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone : +390266101029 (Centre antipoison Niguarda ca' Grande - Milan)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement CE 1272/2008 (CLP)

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement CE 1272/2008 (CLP).

Nocif pour la santé humaine, physico-chimiques et effets sur l'environnement :

Pas d'autre danger

2.2. Eléments d'étiquetage

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement CE 1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger :

Aucun

Mention de danger :

Aucun

Mises en garde :

Aucun

Dispositions spéciales :

Aucun

Dispositions spéciales conformément à l'annexe XVII de REACH et ses modifications ultérieures :

Aucun

2.3. Autres dangers

vPvB Substances : Aucune - Substances PBT : Aucun

Autres dangers :

Aucun autre danger

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux au sens du règlement CLP et connexes de la classification :

Aucun.

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1. En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact des yeux :

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un médecin.

En cas d'Ingestion :

Ne jamais faire vomir. OBTENIR IMMÉDIATEMENT UN EXAMEN MÉDICAL.

En cas d'Inhalation :

Amener la victime à l'air frais et la garder au chaud et au repos.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou différés.

Aucun

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et des traitements spéciaux nécessaires.

Traitements :

Aucun

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucune en particulier.

5.2. Dangers particuliers découlant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaller les gaz d'explosion et de combustion.

La combustion produit une fumée épaisse.

5.3. Conseils pour les pompiers

Utiliser un appareil respiratoire approprié.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ceci ne doit pas être déchargé dans les égouts.

Déplacer les contenants non endommagés de la zone de danger immédiat s'il est possible de le faire en toute sécurité

SECTION 6 : Mesures en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuelle.

Mettre les personnes en sécurité.

Voir les mesures de protection visées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol. Ne pas laisser entrer dans les eaux de surface ou les égouts.

Conserver l'eau de lavage contaminée et la jeter.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou les égouts, informer le responsable.

Matériau approprié pour l'absorption : matériau absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Laver abondamment à l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir aussi les sections 8 et 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation des vapeurs et des brouillards.

Ne pas manger ou boire pendant le travail.

Voir aussi la section 8 pour l'équipement de protection recommandé.

7.2. Conditions de stockage sûres, y compris les incompatibilités éventuelles

Tenir à l'écart des aliments, boissons et aliments pour animaux.

Matériaux incompatibles :

Aucune en particulier.

Instructions concernant les locaux de stockage :

Locaux suffisamment ventilés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

L'encart d'emballage du produit peut être disponible, demandez au fabricant légal.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition et protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas de limite d'exposition professionnelle disponible

Valeurs limites d'exposition DNEL

N.A.

Valeurs limites d'exposition PNC

N.A.

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection des yeux :

Pas nécessaire pour une utilisation normale. Opérer selon les bonnes pratiques de travail.

Protection pour la peau :

Aucune précaution spéciale pour une utilisation normale.

Protection des mains :

Pas nécessaire pour une utilisation normale.

Protection respiratoire :

Pas nécessaire pour une utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôle de l'exposition à l'environnement : Aucun

Contrôle technique approprié : Aucun

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

| Propriétés | Valeur | Méthode | Notes |
|---|--------|---------|-------|
| Couleur : | N.A. | -- | -- |
| Aspect : | N.A. | -- | -- |
| Odeur : | N.A. | -- | -- |
| Seuil de l'odeur : | N.A. | -- | -- |
| pH : | N.A. | -- | -- |
| Point de fusion / point de congélation : | N.A. | -- | -- |
| Premier point d'ébullition et intervalle d'ébullition : | N.A. | -- | -- |
| Point d'éclair : | N.A. | -- | -- |

Fiche de données de sécurité
470CE

| | | | |
|---|------|----|----|
| Taux d'évaporation : | N.A. | -- | -- |
| Inflammabilité solide/gaz : | N.A. | -- | -- |
| Majuscules/minuscules inflammabilité ou limites d'explosivité : | N.A. | -- | -- |
| Pression de vapeur : | N.A. | -- | -- |
| Densité de vapeur : | N.A. | -- | -- |
| Densité relative : | N.A. | -- | -- |
| Solubilité dans l'eau : | N.A. | -- | -- |
| Solubilité dans l'huile : | N.A. | -- | -- |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) : | N.A. | -- | -- |
| Température d'auto-inflammation : | N.A. | -- | -- |
| Température de décomposition : | N.A. | -- | -- |
| Viscosité : | N.A. | -- | -- |
| Propriétés explosives : | N.A. | -- | -- |
| Propriétés oxydantes : | N.A. | -- | -- |

9.1. Autres informations

| Propriétés | Valeur | Méthode | Notes |
|--|--------|---------|-------|
| Miscibilité : | N.A. | -- | -- |
| Solubilité dans les lipides : | N.A. | -- | -- |
| Conductivité : | N.A. | -- | -- |
| Propriétés pertinentes de la substance des groupes | N.A. | -- | -- |

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales d'utilisation

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'utilisation

10.3. Possibilité de réactions dangereuse

Aucun

10.4. Situation à éviter

Stable dans des conditions normales d'utilisation

10.5. Matériel incompatible

Aucun en particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux

10.7. Aucun

SECTION 11: Information Toxicologique

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Ecouvillon fécale 2ml milieu de Cary Blair + écouvillon floqué

a) Toxicité aiguë Non classé

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

b) Corrosion/irritation de la peau Non classé

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non classifié

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée Non classé

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

e) Mutagénicité des cellules germinales Non classé

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

f) Cancérogénicité

Non classé

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

g) Toxicité pour la reproduction Non classé

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

h) STOT - exposition unique Non classé

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

i) Exposition répétée STOT Non classé

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

j) Danger par aspiration

Non classé

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés. Informations toxicologiques sur les principales substances présentes dans le produit : N.A.

SECTION 12: Information Ecologique

12.1. Toxicité

Adopter de bonnes pratiques de travail, afin que le produit ne soit pas rejeté dans l'environnement.

Ecouvillon fécale 2ml milieu de Cary Blair + écouvillon floqué

Non classé pour les risques environnementaux

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

12.2. Persistance et dégradabilité N.A.

12.3. Potentiel de bioaccumulation N.A.

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

vPvB Substances : Aucune - Substances PBT : Aucun

12.6. Autres effets néfastes Aucun

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Se conformer aux réglementations locales et nationales en vigueur.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Non classé comme dangereux au sens de la réglementation du transport.

14.2. Nom d'expédition propre de l'ONU N.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport N.A.

14.4. Groupe d'emballage N.A.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR Polluant Environnemental : Non IMDG-Polluant marin : Non

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur N.A.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol et au code IBC N.A.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation spécifique à la substance ou au mélange

Dir.98/24/CE (Risques liés aux agents chimiques sur le lieu de travail)

Dir. 2000/39/CE (Valeurs limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n. 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n. 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n. 790/2009 (ATP 1 CLP) et (UE) n. 758/2013

Règlement (UE) 2015/830.

Règlement (UE) n. 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (UE) n. 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (UE) n. 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (UE) n. 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (UE) n. 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (UE) n. 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (UE) n. 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (UE) n. 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (UE) n. 2016/1179 (ATP 9 CLP) n. 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006 (REACH) et modifications ultérieures :
Restrictions liées au produit : Aucune restriction.

Restrictions relatives aux substances contenues : Aucune restriction.

Le cas échéant, se reporter aux dispositions réglementaires suivantes : Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) n° 648/2004 (détecteurs). Dir. 2004/42/CE (directive COV)

Dispositions relatives à la directive UE 2012/18 (Seveso III) : Catégorie Seveso III, conformément à l'annexe 1, partie 1

Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange.

Substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée :

Aucun

SECTION 16 : Autres informations

Paragraphes modifiés par rapport à la révision précédente :

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise
SECTION 15 : Informations réglementaires

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a reçu une formation appropriée.
Principales sources bibliographiques :

ECDIN - Réseau d'information et de données sur les produits chimiques dans l'environnement -
Centre commun de recherche,
Commission des Communautés européennes

LES PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DE MATIÈRES INDUSTRIELLES - Huit Édition - Fourgonnette
Nostrand Reinold

Les informations contenues dans le présent document sont basées sur l'état de nos connaissances à la date précitée. Il se réfère uniquement au produit indiqué et ne constitue aucune garantie de qualité particulière.

Il est du devoir de l'utilisateur de s'assurer que cette information est appropriée et complète par rapport à l'usage spécifique auquel elle est destinée.

Cette fiche signalétique annule et remplace toute version précédente.

| | |
|--------------|---|
| ADR : | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses. |
| | Marchandises dangereuses par route. |
| CAS : | Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Société). |
| CLP : | Classification, Étiquetage, Emballage. |
| DNEL : | Dose dérivée sans effet. |
| EINECS : | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes. |
| GefStoffVO : | Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne. |
| SGH : | Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques. |
| IATA : | Association du transport aérien international. |
| IATA-DGR : | Règlement sur les marchandises dangereuses du "Transport aérien international". Association" (IATA). |
| OACI : | Organisation de l'aviation civile internationale. |
| OACI-TI : | Instructions techniques de l'"Organisation de l'aviation civile internationale". (OACI). |
| IMDG : | Code maritime international des marchandises dangereuses. |
| INCI : | Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques. |
| KSt : | Coefficient d'explosion. |
| CL50 : | Concentration létale, pour 50 % de la population d'essai. |
| DL50 : | Dose létale, pour 50 % de la population d'essai. |
| PNEC : | Concentration prévue sans effet. |
| RID : | Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses en train |
| STEL : | Limite d'exposition à court terme. |
| STOT : | Toxicité spécifique de l'organe cible. |
| TLV : | Valeur limite de seuil Valeur limite. |
| TWA : | Moyenne pondérée dans le temps |
| WGK : | Classe de danger pour l'eau allemande. |